



# VILLE DE VINCENNES

## DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le  
Conseil  
Municipal doit être composé : 43  
Nombre de Conseillers en  
exercice : 43  
Nombre de Conseillers présents  
à la séance : 39

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal Séance du 15 décembre 2022

### **OBJET :**

DE-22-12-1-02) DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET ANNEXE DES  
MARCHES D'APPROVISIONNEMENT

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi quinze décembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 01 décembre 2022 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE-GOURDY, Mme GAUVAIN, M. GIRARD, M. LEROY, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme SERVIAN, Mme POLLARD, M. LAFON, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, Mme BOILOT, M. MICHON, M. BOUKOBZA, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, M. EPINAT, Mme BALAGNA-RANIN, M. POLITZER, Mme FOURNIER, M. BEUZELIN.

Absents excusés : M. PITAVY (pouvoir à Mme BOILOT), M. LECOMTE (pouvoir à M. LOUVIGNÉ), M. RIBET (pouvoir à Mme HAUCHEMAILLE), Mme GALL (pouvoir à M. POLITZER).

Absents : .

Secrétaire de séance : M. LEROY

*Le Conseil...*

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2312-1 et suivants ;

Vu le budget primitif 2022 du budget annexe des marchés d'approvisionnement pour l'exercice 2022 ;

Vu le budget supplémentaire 2022 du budget annexe des marchés d'approvisionnement pour l'exercice 2022 ;

Vu le projet de décision modificative n° 1 du budget annexe des marchés d'approvisionnement ;

Après avis de la commission Finances, Administration générale, Ressources humaines, Nouvelles technologies, Open data du 05 décembre 2022,

## DÉLIBÈRE

*à la majorité (5 voix contre : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT, - 1 abstention(s) : Mme BALAGNARANIN),*

ARTICLE UNIQUE : Approuve la décision modificative n° 1 au budget primitif annexe des marchés d'approvisionnement pour l'exercice 2022 annexée à la présente délibération qui s'équilibre, en recettes et en dépenses, en section de fonctionnement, à 12 000 €. La section d'investissement est inchangée.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance

*Signé*

Le Maire

*Signé*